

Confédération Française Encadrement - CGC

CFE-CGC

Exercice clos le 31 décembre 2017

**Attestation des commissaires aux comptes relative au rapport annuel visé
à l'article L. 2135-16 du Code du travail pour l'année civile 2017**

GROUPE Y AUDIT
53, rue des Marais
CS 18421
79024 Niort Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Poitiers

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First - TSA 14444
92037 Paris - La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Confédération Française Encadrement - CGC CFE-CGC

Exercice clos le 31 décembre 2017

Attestation des commissaires aux comptes relative au rapport annuel visé à l'article L. 2135-16 du Code du travail pour l'année civile 2017

Monsieur le Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la confédération et en réponse à votre demande formulée dans le cadre de l'application de l'article 7 du règlement de gestion et d'attribution des fonds de l'AGFPN, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans le rapport ci-joint, prévu par l'article L. 2135-16 du Code du travail.

Ces informations ont été établies sous votre responsabilité et celle du trésorier de la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et, en tant qu'organisation attributaire ayant reversé une partie des crédits perçus par l'AGFPN à d'autres organisations, à partir des données reçues de chaque organisation bénéficiaire de ces crédits.

Il nous appartient d'attester les informations figurant dans ce rapport, dès lors qu'elles sont prévues par le règlement de gestion et d'attribution des fonds de l'AGFPN, à exception des informations relatives au processus d'affectation des charges.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection à :

- Vérifier que toutes les informations requises par l'article 7 figurent dans le rapport ;
- Vérifier la concordance des montants mentionnés au titre des financements octroyés par l'AGFPN avec les données comptables ;

- Vérifier que le montant des charges affectées à chacune des missions prévues à l'article L. 2135-11 du Code du travail, concorde :
 - avec les données comptables, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier le bien-fondé des affectations ;
 - et pour les organisations affiliées ayant reçu des crédits, avec les rapports des entités affiliées faisant l'objet d'attestations de leurs commissaires aux comptes ou experts-comptables ;
- Vérifier la conformité des données relatives aux conventions de financement avec les dites conventions ;
- Apprécier la présentation sincère des informations figurant dans le rapport, à l'exclusion de celles non requises par le règlement de gestion et d'attribution des fonds de l'AGFPN.

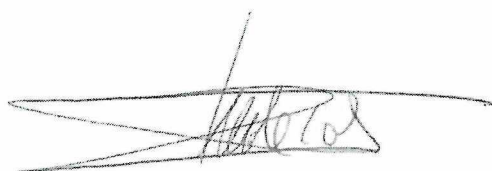
Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations figurant dans le rapport joint.

Niort et Paris-La Défense, le 22 juin 2018

Les Commissaires aux Comptes

GRUPE Y AUDIT

ERNST & YOUNG et Autres



Christophe Malécot



Arnaud Moyon



Thierry Cornille



AGFPN

**Rapport annuel détaillant l'utilisation qui a été faite
des crédits perçus**

ANNEE 2017



1. DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, François Hommeril, Président de la CFE-CGC, déclare sur l'honneur que les dépenses citées dans le rapport annuel 2017 joint à la présente déclaration, ont été utilisées conformément à leur destination prévue dans la convention signée avec l'AGFPN et à l'article L.2135-11 1° du Code du travail.

Fait à paris, le 21 juin 2018

François HOMMERIL

Président

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE
DE L'ENCADREMENT C.G.C.
59, rue du Rocher - 75008 PARIS

2. IDENTIFICATION DES FINANCEMENTS OCTROYES

Mission 1 Interprofessionnel

Acomptes	Année de collecte de référence	Date de réception des crédits	Montant
1	2017	23/05/2017	575 256
2	2017	13/07/2017	1 042 652
3	2017	19/10/2017	1 006 698
4	2017	23/01/2018	970 745
5	2017	03/04/2018	400 455
TOTAL			3 995 806

Mission 1 Branches

Acomptes	Année de collecte de référence	Date de réception des crédits	Montant
1	2017	23/05/2017	545 608
2	2017	26/07/2017	988 915
3	2017	19/10/2017	951 764
4	2017	23/01/2018	910 830
5	2017	03/04/2018	350 329
TOTAL			3 747 446

Mission 2

Acomptes	Année de collecte de référence	Date de réception des crédits	Montant
1	2017	08/06/2017	297 784
			-2 425
TOTAL			295 359

Mission 3 FESS

Acomptes	Année de collecte de référence	Date de réception des crédits	Montant
1	2017	08/06/2017	3 276 282
2	2017	07/05/2018	-2 685
TOTAL			3 273 597

Mission 3 subrogation

Acomptes	Année de collecte de référence	Date de réception des crédits	Montant
1	2017	23/05/2017	184 777
2	2017	26/07/2017	334 908
3	2017	19/10/2017	323 359
4	2017	23/01/2018	311 811
5	2017	07/05/2018	127 871
TOTAL			1 282 726
TOTAL			12 594 934
M1			
Interprofessionnel			3 995 806
M1 Branches			3 747 446
M2			295 359
M3 FESS			3 273 597
M3 Subrogation			1 282 726

La CFE-CGC comptabilise en produits de l'année 2017, les fonds reçus au titre de l'AGFPN en 2017 et en produits à recevoir fin 2017, les fonds reçus jusqu'au 07/05/2018 concernant la collecte 2017.

Au final, les produits comptabilisés s'élèvent à 12 594 934 euros.

3. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR REALISER LES ACTIONS RELEVANT DES VOLETS 1, 2 et 3 DE L'AGFPN

3.1 IDENTIFICATION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR REALISER LES ACTIONS RELEVANT DU VOLET 1 DE L'AGFPN

Préambule :

Ce rapport financier a été établi sur la base de données comptables à la date du 15 février 2018 qui n'ont fait l'objet ni d'un arrêté ni d'une approbation par l'organe délibérant de la CFE-CGC.

Ce document explicite le financement des actions décrites dans la partie 3.4 année 2017 de la CFE-CGC sur les missions paritaires au titre de l'article L.2135-11 1° du code du travail.

	Inducteur temps passé			Charges directes (K€)		Charges indirectes K€)		Total (K€)
	Service PSE	Service EEFT	Moyenne	Salaires PSE	Salaires EEFT	Hors salaires	Salaires	
Mission 1 paritarisme	55%	53%	54%	266	319	5 631	1 319	7 535
Mission 2 Politiques publiques	15%	3%	9%	80	17	938	213	1 249
Total	70%	56%	63%	347	336	6569	1531	8 784

Tableau de synthèse des moyens mis en œuvre pour réaliser la mission n°1 :

Mission d'intérêt général Partie interprofessionnelle

Montant des charges 2017 directement imputables à la mission 1 :	586 429
Quote part de charges indirectes retenues au titre de l'exercice 2017 :	6 949 446
Montant total	7 535 875

Détail des moyens affectés pour réaliser la mission n°1 :

Les charges directement imputables à la mission paritaire sont les suivantes :

AGFPN 2017 CFE-CGC Mission 1 Compartiment interprofessionnel Valorisation du temps de travail Missions paritaires		
Affectés directement aux missions paritaires Valorisation du temps de travail	Bases	Affectés
		53%
Services Emploi/formation professionnelle/International/Travail (12)	632 898	319 429
		Affectés 55%
Services Economie/Développement durable/Protection sociale (9)	500 759	267 000
Total affecté directement	1 133 657	586 429

Les charges indirectes imputables à la mission paritaire interprofessionnelle sont:

Moyenne retenue : 54% sauf Dialogue social 30% et SPC 30%

Quote part de salaires affectés indirectement Services supports		
	Assiette rémunérations	Affectés
Communication (9)	729 702	394 039
Direction (8)	623 520	336 701
Comptabilité/Gestion/Subventions/Procédures (8)	695 886	285 795
Dialogue social/réseau territorial (6)	322 022	96 607
Moyens généraux/informatique/Internet/Intranet (5)	380 333	205 380
Total quote part de salaires affectés indirectement	2 751 463	1 318 521

Charges affectées indirectement mission 1 interprofessionnelle

Nature	Assiette 2017	Affecté Inducteur M1 54%
Charges fixes	4 114 721	2 221 949,34
Instances territoriales	4 350 076	2 349 041,04
Instances confédérales	432 402	233 497,08
Missions externes	291 090	157 188,60
Missions internes	4 328	2 337,12
Communication	611 180	330 037,20
Publications de revues/études	24 491	13 225,14
Parutions confédérales	92 992	50 215,68
Internet/Intranet	191 020	103 150,80
Manifestations diverses	315 338	170 282,52
TOTAL	10 427 638	5 630 924,52

Mission 1 d'intérêt général partie Branches

Fédérations et syndicats	Charges directes	Charges indirectes	Total
Agroalimentaire	309 406	123 444	432 850
Assurance	27 237	61 336	88 573
Banque	1 083	113 061	114 144
Chimie	127 811	11 506	139 317
Construction	87 895	127 529	215 424
Energies	15 429	22 540	37 969
ENERMINE	118 555	57 954	176 509
FASS	102 716	74 371	177 087
FCCS	73 621	20 384	94 005
FIECI	230 669	62 434	293 103
FNECS	327 967	193 682	521 649
FNEMA	37 792	10 524	48 316
GFPP	34 354	0	34 354
INOVA	85 714	53 698	139 412
Métallurgie	200 640	769 935	970 575
Sécurité sociale/IPRC	49 843	21 832	71 675
SNECA	13 628	14 512	28 140
SYNEP	5 757	21 810	27 567
Transports	135 421	14 414	149 835
Total	1 985 538	1 774 966	3 760 504

Unions territoriales	Charges directes	Charges indirectes	Total
Nouvelle Aquitaine	35 966	2 904	38 870
PACA	34 222	8 958	43 180
IdF	120 675	109 139	229 814
Auvergne Rhône Alpes	57 508	32 241	89 749
Normandie	13 995	12 860	26 855
Grand Est	62 478	47 682	110 160
Hauts de France	32 099	12 928	45 027
Bretagne	25 911	19 199	45 110
Centre	20 897	4 987	25 884
Pays de Loire	34 084	3 582	37 666
Occitanie	29 212	16 053	45 265
Bourgogne Franche Comté	23 636	18 934	42 570
Total	490 683	289 467	780 150

Au moment où ce rapport est rédigé, le solde 2017 n'a pas encore été reversé aux branches.

3.2 IDENTIFICATION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR RÉALISER DES ACTIONS RELEVANT DU VOLET 2 DE L'AGFPN

Mission 2 Politiques publiques

Montant des charges 2017 directement imputables à la mission 2 :	96 694
Quote part de charges indirectes retenues au titre de l'exercice 2017 :	1 151 271
Montant total	1 247 965

Détail des moyens affectés pour réaliser la mission n°2 :

Les charges directement imputables à la mission Politiques publiques sont les suivantes :

Affectés directement aux missions paritaires Valorisation du temps de travail	Bases	Affectés
Services Emploi/formation professionnelle/International/Travail (12)	632 898	16 446
Services Economie/Développement durable/Protection sociale (9)	500 759	80 248
Total affecté directement	1 133 657	96 694

Les charges indirectes imputables à la mission 2 politiques publiques sont :

Affectés en services supports (valorisation du temps de travail)	Bases	Affectés 0,09
Communication (9)	729 702	65 673
Direction (8)	623 520	56 117
Comptabilité/Gestion/Subventions/Procédures (8)	695 886	43 883
Dialogue social/réseau territorial (6)	322 022	12 881
Moyens généraux/informatique/Internet/Intranet (5)	380 333	34 230
Total affecté indirectement temps de travail (€)	2 751 463	212 784

Affectés en charges indirectes (€)

Nature de charges	Assiette	Inducteur M2 0,09
Charges fixes	4 114 721	370 325
Instances territoriales	4 350 076	391 507
Instances confédérales	432 402	38 916
Missions externes	291 090	26 198
Missions internes	4 328	390
Communication	611 180	55 006
Publications de revues/études	24 491	2 204
Parutions confédérales	92 992	8 369
Internet/Intranet	191 020	17 192
Manifestations diverses	315 338	28 380
TOTAL (€)	10 427 638	938 487

3.3 IDENTIFICATION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR REALISER DES ACTIONS DU VOLET 3 DE L'AGFPN

Mission 3 Formation syndicale (€)

Montant des charges 2017 directement imputables à la mission : 2 168 118

Quote part de charges indirectes retenues au titre de l'exercice 2017 : 774 752

Montant total 2 942 870

Les charges directes sont composées du cout total des stages : 2 168 118 € pour 10 632 journées stagiaires (estimées au moment de la rédaction du rapport).

Les charges indirectes sont composées de :

Frais de réalisation des formations : 25 290 (plate-forme d'E-learning)

Frais d'accompagnement des formations : 749 462

- Quote part des frais de gestion : 587 202
- Quote part des frais de salaires : 160 707
- Documentation : 1 553

Mission 3 Subrogation

Montant des charges directement imputables à la mission : 285 954

Les sommes perçues en 2017 au titre de ces deux missions sont de :

- 3 273 597 € pour la mission formation syndicale
- 1 282 726 € pour la mission subrogation

Lea différence avec les sommes dépensées à ces titres est de :

- 330 727 € pour la mission formation syndicale
- 996 772 € pour la subrogation

Soit un total de 1 326 499 € de crédits non dépensés sur ces missions qui, au titre de la fongibilité de l'utilisation des crédits, est reportée en justificatifs sur la mission 1.

Crédits perçus K€	2017	Dépenses justifiées	2017	Solde
Mission 1 interpro.	3 996	Mission 1 interpro.	7 535	3 539
Mission 1 branches	3 747	Mission 1 branches	4 541	564
Mission 2	295	Mission 2	1 249	954
Mission 3 FESS	3 274	Mission 3 FESS	2 943	-331
Mission 3 Subrogation	1 283	Mission 3 Subrogation	286	-997
Total subvention AGFPN	12 595	Total dépenses justifiées	16 324	3 207

3.4 NOTE DESCRIPTIVE DES MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR L'ORGANISATION QUI ONT CONCOURU
AUX CHARGES QUI ONT ETE EXPOSEES

Voir Rapport d'activité en annexe

**4. DESCRIPTION DU PROCESSUS D'AFFECTATION DES CHARGES A LA MISSION 1
« CONCEPTION, ANIMATION ET EVALUATION DES POLITIQUES MENEES
PARITAIREMENT »**

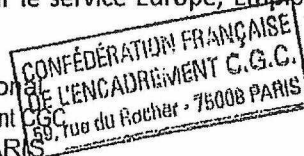
Le processus d'affectation des charges à chaque rubrique de mission d'intérêt général, rappelée à l'article L. 2135-11 du code du travail, retenu par la Confédération CFE-CGC n'est pas unique, mais a fait l'objet deux types de traitements.

Le premier type de traitement concerne les missions visées aux 1° et 2° de ce même article, à savoir la conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques menées paritairement, d'une part et, d'autre part, la participation des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques.

Elles ont tout d'abord fait l'objet d'une identification précise, détaillée, au sein de l'ensemble des activités menées par la Confédération CFE-CGC. L'identification des missions relevant du 1° et 2° de l'article L. 2135-11 du code du travail a permis de lister les personnels directement en charge d'accomplir les tâches qu'elles induisent pour la Confédération et d'évaluer sur déclaratif leur temps de travail consacré à ces missions. Deux services (et cinq pôles politiques) « techniques » sont directement affectés à l'accomplissement de ces tâches, il s'agit des services dit « d'études » qui traitent de toutes les questions relatives aux missions visées aux 1° et 2° de l'article L. 2135-11 du code du travail. Il y a tout d'abord le service « Économie et Protection sociale », avec 10 salariés en 2017 (une cheffe de service, une assistante et 8 conseillers techniques en économie et droit présents sur l'année ou qui se sont succédé (départs)).

Il y a ensuite le service « Europe, Emploi, Formation et Travail », avec 13 salariés en 2017 (une cheffe de service, une assistante et 11 conseillers techniques en économie, droit et emploi/formation présents sur l'année ou qui se sont succédé (départs)). Pour le service « Economie et protection sociale », sur les 10 salariés, 9 ont réalisé directement les missions d'intérêt général financées par l'AGFPN. Pour le service Europe, Emploi, Formation et travail, 10 salariés ont réalisé directement les missions d'intérêt général financées par l'AGFPN. Ce sont ces 19 salariés qui remplissent des feuilles de temps et dont les inducteurs de temps ont servi de clé de répartition pour l'affectation des charges indirectes. Toutefois, pour le calcul de l'inducteur des charges indirectes, seuls les salariés ayant été présents plus de 100 jours dans l'année ont été retenus (7 pour le service Economie Protection sociale et 9 pour le service Europe, Emploi, Formation et travail) afin de ne pas donner une image fautive des inducteurs.

Franck ZID - Trésorier National
Confédération Française de l'Encadrement
59, rue du Rocher - 75008 PARIS



A handwritten signature in black ink, appearing to be "F. ZID", written over the stamp.

Ces personnels ont été tenus de réaliser des feuilles de temps destinées à établir avec précision le temps passé par eux à l'accomplissement des tâches liées aux missions relevant du 1° et 2° de l'article L. 2135-11 du code du travail au sein de leurs diverses tâches à réaliser pour la Confédération (voir rapports d'activité), après identification précise des missions éligibles. Cette mesure de temps de travail consacré à ces missions a permis de constituer des inducteurs de temps pour ces salariés. Ces inducteurs de temps ont permis de déterminer les montants salariaux chargés employeurs engagés par la CFE-CGC pour l'accomplissement direct de ces missions.

Le deuxième type de traitement concerne les charges indirectes. Ce sont ces inducteurs de temps qui ont servi de clé de répartition pour déterminer l'affectation des charges indirectes aux centres de coûts des différentes missions qui ont été préalablement identifiés. Les missions d'intérêt général visées aux 1° et 2° de l'article L. 2135-11 du code du travail ont en effet pour conséquence de mettre en jeu les services de la Confédération selon un processus immuable : chaque mission nécessite une intervention technique (services études au sein desquels l'on trouve des personnels dédiés, chaque service est rattaché à plusieurs secrétaires nationaux (pôles politiques) qui sont en charge de ces missions d'intérêt général), une fois celle-ci réalisée d'autres services seront amenés à intervenir (ex. le cabinet pour les relations avec les institutions publiques et/ou paritaires, le service presse, le service communication, etc.) et pour que ces missions puissent être réalisées les services dédiés aux fonctions support seront mobilisés pour la plupart et principalement à due proportion (service RH, service comptabilité, etc.). Principalement car pour 9 salariés (service Action syndicale et Service SPC), ce temps de travail a été évalué en tenant compte de leurs autres missions notamment liées à d'autres subventions.

Franck ZID - Trésorier National
Confédération Française de l'Encadrement
59, rue du Rocher - 75008 PARIS



A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'F' followed by a surname that is partially obscured.

Formations syndicales réalisées (FESS 2017)

Date Début	Date fin	Réf. Stage	Libellé	Classement thématique	Durée	Ville du lieu	Demandeurs	Effectif	JS
09/01/2017	10/01/2017	17J01	Ouverture sur le syndicalisme	1.1 accueil des syndiqués	2	LYON	UR AUVERGNE RHONE-ALPES	18	36
12/01/2017	13/01/2017	17C01	Ouverture sur le syndicalisme	1.1 accueil des syndiqués	2	PARIS	INTERPROFESSIONNEL	16	31
12/01/2017	13/01/2017	17J02	Ouverture sur le syndicalisme	1.1 accueil des syndiqués	2	SANT MARTIN DU VMER	UR NORMANDIE	20	40
12/01/2017	13/01/2017	17F01	Ouverture sur le syndicalisme	1.1 accueil des syndiqués	2	MONTAIGUT SUR SAVE	METALLURGIE	22	44
12/01/2017	13/01/2017	17J03	Communication Ecrite	2.1.2 communication	2	AVIGNON	UR PACA	13	24
16/01/2017	17/01/2017	17F03	Ouverture sur le syndicalisme	1.1 accueil des syndiqués	2	PARIS	FIECI	18	36
16/01/2017	17/01/2017	17C02	Ouverture sur le syndicalisme	1.1 accueil des syndiqués	2	PARIS	INTERPROFESSIONNEL	10	20
19/01/2017	20/01/2017	17F78	Ouverture sur le syndicalisme	1.1 accueil des syndiqués	2	PARIS	UNIONA	27	54
19/01/2017	20/01/2017	17C71	Ouverture sur le syndicalisme	1.1 accueil des syndiqués	2	PARIS	INTERPROFESSIONNEL	16	32
23/01/2017	25/01/2017	17F04	Ouverture sur le syndicalisme	1.1 accueil des syndiqués	3	PARIS	METALLURGIE	20	60
23/01/2017	24/01/2017	17F05	Ouverture sur le syndicalisme	1.1 accueil des syndiqués	2	PARIS	FNECS	18	36
26/01/2017	27/01/2017	17C04	Techniques de négociation	2.3.1 DS	2	PARIS	INTERPROFESSIONNEL	14	28
26/01/2017	27/01/2017	17J04	Ouverture sur le syndicalisme	1.1 accueil des syndiqués	2	BRIOLDE	UR AUVERGNE RHONE-ALPES	27	50
26/01/2017	27/01/2017	17F06	Ouverture sur le syndicalisme	1.1 accueil des syndiqués	2	TRETS	METALLURGIE	20	40
30/01/2017	31/01/2017	17C05	Expression vocale et gestuelle	2.1.2 communication	2	PARIS	INTERPROFESSIONNEL	14	27
30/01/2017	31/01/2017	17F07	Représentation du personnel dans l'entreprise	2.1 fonctions syndicales	2	PARIS	FNECS	19	37
30/01/2017	31/01/2017	17J01	Techniques de négociation	2.3.1 DS	2	MONTAIGUT SUR SAVE	UR MIDI PYRENEES	12	23
02/02/2017	03/02/2017	17C06	Ouverture sur le syndicalisme	1.1 accueil des syndiqués	2	PARIS	INTERPROFESSIONNEL	22	44
02/02/2017	03/02/2017	17F08	Ouverture sur le syndicalisme	1.1 accueil des syndiqués	2	PARIS	SNECA	19	38
02/02/2017	03/02/2017	17F09	Ouverture sur le syndicalisme	1.1 accueil des syndiqués	2	PARIS	CHIMIE	10	20
05/02/2017	07/02/2017	17C07	Représentation du personnel dans l'entreprise	2.1 fonctions syndicales	2	PARIS	INTERPROFESSIONNEL	18	35
05/02/2017	07/02/2017	17J06	Ouverture sur le syndicalisme	1.1 accueil des syndiqués	2	RENNES	UR BRETAGNE	19	38
06/02/2017	07/02/2017	17F79	Techniques de négociation niveau 2	2.3.1 DS	2	LYON	METALLURGIE	8	15
07/02/2017	08/02/2017	17C01	Ouverture sur le syndicalisme	1.1 accueil des syndiqués	3	PARIS	IEG	19	57
09/02/2017	10/02/2017	17C08	Le contrat de travail	2.2 fonctions représentatives et diréo-consultation	2	PARIS	INTERPROFESSIONNEL	19	38
09/02/2017	10/02/2017	17J07	Le Comité d'entreprise	2.2 fonctions représentatives et diréo-consultation	2	MAJES	UR PAYS DE LOIRE	11	22
13/02/2017	14/02/2017	17C09	Elections professionnelles dans l'entreprise	2.2 fonctions représentatives et diréo-consultation	2	PARIS	INTERPROFESSIONNEL	22	42
13/02/2017	14/02/2017	17F10	Ouverture sur le syndicalisme	1.1 accueil des syndiqués	2	BOURAY SUR JUNE	METALLURGIE	15	30
13/02/2017	14/02/2017	17J08	Ouverture sur le syndicalisme	1.1 accueil des syndiqués	2	MITTELWIHR	UR GRAND EST	21	42
14/02/2017	15/02/2017	17J09	Représentation du personnel dans l'entreprise	2.1 fonctions syndicales	3	MITTELWIHR	UR GRAND EST	12	36
14/02/2017	15/02/2017	17C10	Le Comité d'entreprise	2.2 fonctions représentatives et diréo-consultation	2	PARIS	INTERPROFESSIONNEL	11	22
16/02/2017	17/02/2017	17C11	Ouverture sur le syndicalisme	1.1 accueil des syndiqués	2	PARIS	INTERPROFESSIONNEL	25	50
16/02/2017	17/02/2017	17F13	Elections professionnelles dans l'entreprise	2.2 fonctions représentatives et diréo-consultation	2	SOCHAUX	METALLURGIE	17	34
16/02/2017	17/02/2017	17F12	Ouverture sur le syndicalisme	1.1 accueil des syndiqués	2	GRENOBLE	METALLURGIE	26	52
20/02/2017	21/02/2017	17J02	Elections professionnelles dans l'entreprise	2.2 fonctions représentatives et diréo-consultation	2	MONTAIGUT SUR SAVE	UR OCCITANIE	19	38
20/02/2017	21/02/2017	17C12	Représentation du personnel dans l'entreprise	2.1 fonctions syndicales	2	PARIS	INTERPROFESSIONNEL	17	34
20/02/2017	21/02/2017	17F14	Représentation du personnel dans l'entreprise	2.1 fonctions syndicales	2	PARIS	FIECI	14	28
23/02/2017	24/02/2017	17C14	Ouverture sur le syndicalisme	1.1 accueil des syndiqués	2	PARIS	INTERPROFESSIONNEL	19	38
23/02/2017	24/02/2017	17J08	Le Comité d'entreprise	2.2 fonctions représentatives et diréo-consultation	2	ROYAT	UR AUVERGNE RHONE-ALPES	12	24
23/02/2017	24/02/2017	17J09	Elections professionnelles dans l'entreprise	2.2 fonctions représentatives et diréo-consultation	2	SANT MARTIN DU VMER	UR NORMANDIE	19	38
27/02/2017	28/02/2017	17J09	Ouverture sur le syndicalisme	1.1 accueil des syndiqués	2	CHAMBERY	UR AUVERGNE RHONE-ALPES	24	47
02/03/2017	03/03/2017	17J06	Lecture des comptes et analyse financière	2.2 fonctions représentatives et diréo-consultation	2	MITTELWIHR	UR GRAND EST	15	30
02/03/2017	03/03/2017	17F15	Ouverture sur le syndicalisme	1.1 accueil des syndiqués	2	PARIS	METALLURGIE	20	40
02/03/2017	03/03/2017	17F16	Elections professionnelles dans l'entreprise	2.2 fonctions représentatives et diréo-consultation	2	PARIS	METALLURGIE	20	40
02/03/2017	03/03/2017	17F17	Ouverture sur le syndicalisme	1.1 accueil des syndiqués	2	PARIS	France TELECOM	21	42
06/03/2017	07/03/2017	17F18	Ouverture sur le syndicalisme	1.1 accueil des syndiqués	2	CHASTREHAM	METALLURGIE	21	42
06/03/2017	07/03/2017	17J00	Techniques de négociation	2.3.1 DS	2	ROYAT	UR AUVERGNE RHONE-ALPES	11	22
06/03/2017	07/03/2017	17F19	Ouverture sur le syndicalisme	1.1 accueil des syndiqués	2	PARIS	FNECS	18	36
06/03/2017	07/03/2017	17J45	Lecture des comptes et analyse financière	2.2 fonctions représentatives et diréo-consultation	2	MITTELWIHR	UR GRAND EST	0	0
06/03/2017	07/03/2017	17J46	Techniques de négociation	2.3.1 DS	2	LAXOU	UR GRAND EST	11	22
07/03/2017	08/03/2017	17C02	Ouverture sur le syndicalisme	1.1 accueil des syndiqués	3	PARIS	IEG	14	14
07/03/2017	08/03/2017	17C18	Le Comité d'entreprise	2.2 fonctions représentatives et diréo-consultation	2	PARIS	INTERPROFESSIONNEL	13	25
08/03/2017	10/03/2017	17C19	Communication Ecrite	2.1.2 communication	2	PARIS	INTERPROFESSIONNEL	14	28
08/03/2017	10/03/2017	17C20	Argumentation	2.1.2 communication	2	PARIS	INTERPROFESSIONNEL	7	13
09/03/2017	10/03/2017	17J11	Ouverture sur le syndicalisme	1.1 accueil des syndiqués	2	MONTPELLIER	UR OCCITANIE	21	41
09/03/2017	10/03/2017	17F22	Ouverture sur le syndicalisme	1.1 accueil des syndiqués	2	PARIS	METALLURGIE	18	36
09/03/2017	10/03/2017	17J12	Représentation du personnel dans l'entreprise	2.1 fonctions syndicales	2	LOOS	UR HAUTS DE France	20	40
09/03/2017	10/03/2017	17J07	Techniques de négociation	2.3.1 DS	2	MITTELWIHR	UR GRAND EST	12	24